ASBL LA MAISON DES ECLAIREURS

(Patrimoine)

Place du Prieuré 22

6040 JUMET

BCE 0410.178.257

Charleroi, le XXXX juin 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale.

Madame, Monsieur,

Voici l’ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de notre A.S.B.L., qui se tiendra « physiquement » le 23 juin 2021 à 17 h dans les locaux de l’ASBL « Le Triangle », rue du Beau Site 28 à Mont-sur-Marchienne.

Ordre du jour :

* Approbation du P.V. de l’A.G. du 27 mai 2020 ;
* Composition de l’AG : pas de modification ;
* Composition du C.A. : renouvellement du mandat de Marc Fanuel ;
* Changement d’adresse du siège social ;
* Présentation et approbation des comptes 2020 arrêtés par le C.A. ;
* Présentation et approbation du budget 2021 ;
* Décharge aux administrateurs ;
* Etat d’avancement des travaux aux Eclaireurs et à La Hutte ;
* Vente de l’immeuble de Wépion ;
* Avenir du Centre sportif ;
* Projets pour Le Triangle et pour Le Foyer ;
* Mise à jour des statuts pour mise en conformité au
* Divers.

Le projet de P.V. de l’AG précédente vous est adressé en même temps que la présente ; les comptes 2020 et le budget 2021 vous parviendront ultérieurement.

S'il ne vous est pas possible de participer à l'assemblée générale, merci de compléter et de renvoyer au siège la procuration ci-dessous, en sachant que le mandataire doit être membre de l’A.G., et ne peut porter que 3 procurations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Pour le C.A., C. Gougnard

Annexes :

* Projet de P.V. de l'AG du 27 mai 2020

– Procuration

PROCURATION

Je soussigné………………………… GOBLET Christian ……………………………………

donne procuration à …………… HENROTTE Jean-Marie ………………………….

en vue de me représenter à l'Assemblée Générale de l' A.S.B.L. La Maison des Eclaireurs du 23/06/2021.

Date : 21/06/2021 Signature :